

ADOPTER LE PAQUET NEUTRE POUR PROTÉGER LES JEUNES

Le tabac tue prématurément 73 000 Français tous les ans (13 % de la mortalité globale). Plus de 200 000 enfants et jeunes adolescents tombent chaque année dans le piège de la cigarette. Pour les y inciter, les fabricants de tabac utilisent, depuis plusieurs décennies, l'emballage. Supprimer son attractivité contribue à réduire le tabagisme.

Qu'est-ce que le paquet neutre ?

Le paquet neutre se définit par une absence de tout « accessoire » publicitaire rappelant la marque : couleurs, images de marque, etc. En revanche, la marque dénomminative est conservée.

Les emballages des produits du tabac, actuellement vendus, sont conçus par les cigarettiers comme de véritables supports publicitaires. Ils attirent des consommateurs de plus en plus jeunes et font oublier la dangerosité du tabac. Le paquet neutre contribue à empêcher une présentation trompeuse de ces produits.



« ... si vous fumez, votre paquet de cigarettes est l'unique accessoire que vous utilisez régulièrement et qui parle de vous. Seul le paquet de cigarettes est sorti 20 fois par jour de votre poche et seul cet objet est présenté de telle sorte que chacun le voie. »

Notes de discours d'un employé de Brown & Williamson (ex-filiale de British American Tobacco), document interne n°699126062/6073

LES PAQUETS NEUTRES



DISSUADENT
les non-fumeurs
de commencer



AIDENT
les fumeurs dans le
processus de l'arrêt



AMÉLIORENT
la connaissance
des risques du tabac



RENFORCENT
l'efficacité des
messages sanitaires
(meilleure visibilité)



RÉDUISENT
l'envie des jeunes
de l'acheter

Le paquet neutre: une mesure efficace

Le paquet de cigarettes est un support de communication essentiel pour l'industrie du tabac dans le recrutement et la fidélisation des consommateurs, au même titre qu'un « vendeur muet » (un fumeur qui consomme un paquet par jour voit et montre son paquet jusqu'à 7 000 fois par an).

66%

des répondants jugent que les paquets neutres ne donnent pas envie d'être achetés.

Gallopel-Morvan et al., Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire, 2011 [1]

Comparaison des deux paquets de cigarettes STANDARDISÉ ET ACTUEL [1]

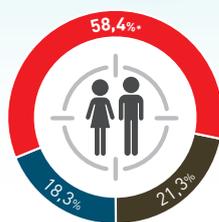
PARMI CES 2 PAQUETS, QUEL EST CELUI QUI...



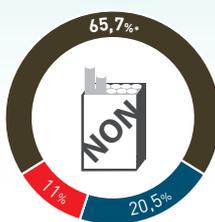
■ paquet actuel ■ paquet standardisé ■ aucun des deux
*résultats significatifs p<0,01



Augmenterait la consommation de tabac des adolescents



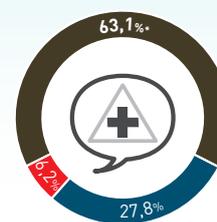
Paraît destiné aux adolescents



Dissuaderait les adolescents de commencer à fumer



Inciterait les fumeurs à arrêter



Inciterait les fumeurs à diminuer

+60
de études
ont démontré l'efficacité du paquet de cigarettes neutre. [2]



QUID DE L'AUSTRALIE SUITE À L'INSTAURATION DE LA MESURE EN 2012 ?

- ☑ 95% des 12-17 ans n'ont jamais commencé à fumer en 2013;
- ☑ La proportion de non fumeurs chez les 18-24 ans a augmenté de 72 à 77% entre 2010 et 2013;
- ☑ La consommation de tabac a diminué de 3,4% entre 2012 et 2013;
- ☑ Le nombre moyen de cigarettes fumées par semaine a baissé de 111 à 96 entre 2010 et 2013;
- ☑ Il a été enregistré une amélioration de la perception des risques encourus et une augmentation des démarches auprès de la ligne téléphonique d'aide à l'arrêt (+78%). [3]

Pas d'impact sur le commerce illicite

- ☑ Ne pas confondre contrebande, contrefaçon et achats transfrontaliers

Le chiffre de 20 à 25% de contrebande est fréquemment affirmé par l'industrie du tabac. En réalité, il s'agit de 15 à 20% d'achats transfrontaliers licites, dans le cadre du marché européen et non de contrebande. Les trafics illicites de tabac en France représentent 6%. [4]

- ☑ Lutter efficacement contre le commerce illicite et les achats transfrontaliers de tabac, c'est possible.

La France en ratifiant et appliquant le protocole international de lutte contre le commerce illicite des produits du tabac peut contrer les trafics, notamment ① par la mise en place d'un système de suivi et de traçabilité des produits du tabac, indépendant de l'industrie du tabac, impliquée à plusieurs reprises dans l'organisation des trafics, et ② par l'aggravation des sanctions et le renforcement d'une coopération judiciaire internationale.

« Aujourd'hui, la contrefaçon concerne les produits du tabac dont l'emballage est déjà copié. Des paquets neutres avec des visuels graphiques ne seront pas plus faciles à copier que les paquets actuels. »

Maitre Caron

Agrégé des Facultés de droit, professeur à la Faculté de droit de Paris XII, avocat à la Cour, spécialiste de la propriété intellectuelle.



- ☑ Pas d'impact sur les marchés illicites
- ☑ Les fumeurs continuent à s'approvisionner chez leurs détaillants.

(Scollo et al., BMJ Open, 2014) [5]

Une mesure juridiquement faisable

L'industrie du tabac affirme que le paquet neutre violerait un ensemble de dispositions juridiques nationales, européennes et internationales et fait planer la menace que l'inconstitutionnalité de la mesure signifierait le paiement par les contribuables français de milliards d'euros à titre de dédommagements. Intox !



- ☑ La Cour suprême d'Australie, en 2012, a confirmé la constitutionnalité de la mesure et débouté les fabricants de leurs demandes.

☑ Le paquet neutre respecte le droit des marques et de la propriété intellectuelle :

- l'existence de la marque est préservée ;
- le nom distinctif de la marque est conservé ;
- la protection contre l'usage non autorisé par un tiers est maintenue.

☑ Le paquet neutre constitue une mesure proportionnée :

- **Au regard des enjeux de santé publique :**
le paquet neutre dissuade notamment les jeunes de commencer à fumer.
- **Au regard du respect de la loi :**
l'ensemble des cigarettiers ont été et sont encore condamnés pour utilisation frauduleuse des paquets comme supports publicitaires. Les violations réitérées du dispositif existant légitiment d'autant plus la mesure des paquets neutres.

Le paquet neutre ne supprime pas le nom de la marque mais en régleme l'apposition. La réglementation est limitée à ce qui est strictement nécessaire et est justifiée par des raisons de santé publique. Il n'y a donc pas expropriation et en conséquence aucun dédommagement dû.

☑ Le paquet neutre respecte les engagements internationaux et communautaires de la France :

L'instauration du paquet neutre en France respecte la nouvelle directive européenne sur les produits du tabac et est conforme aux engagements de la France à l'égard du traité international de santé publique de l'OMS, la Convention-Cadre pour la Lutte Antitabac (CCLAT) et surtout respecte toutes les dispositions internationales en vigueur.

☑ Le paquet neutre s'applique aux produits du tabac en raison de la nature particulière de ces produits :

Le tabac est le seul produit de consommation courante qui tue prématurément un consommateur sur deux. Il est par nature toxique, sans seuil de risque. Cette particularité légitime des réglementations spécifiques.

Après l'Australie qui a introduit la mesure en 2012, d'autres pays s'engagent sur cette voie (Norvège, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Irlande, Brésil, etc.).

Une mesure soutenue par les Français

68%

des personnes interrogées sont favorables à l'instauration de la mesure.^[6]

55%

des Français considèrent spontanément que les paquets neutres sont efficaces pour contribuer à dissuader les jeunes de commencer à fumer.^[7]



- ☑ Depuis l'entrée en vigueur de la mesure, les fumeurs sont majoritairement en soutien.

(Swift et al., Tobacco, 2014) ^[8]



Quand les jeunes parlent de leurs paquets sur les réseaux sociaux



[1] Gallopel-Morvan K., Béguinot E., Eker F., Martinet Y. et Hammond D. (2011), Perception de l'efficacité des paquets de cigarettes standardisés. Une étude dans un contexte français, Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire, 20-21, 244-247. [2] Le paquet neutre : quelle efficacité dans la lutte contre le tabagisme ?, par Gallopel-Morvan K., le 24 septembre 2014, disponible sur le site du CNCT <http://www.cnct.fr/der-rieres-actus-59/le-paquet-neutre-quelle-efficacite-dans-la-lutte-contre-le-tabagisme-112.html> [3] Ministère de la Santé de l'Australie, dernière mise à jour 10 décembre 2014 <<http://www.health.gov.au/internet/main/publishing.nsf/Content/tobacco-kff>> [4] L'observation du marché illicite de tabac en France, Nacer Lalam & David Weinberger INHESJ – Aurélie Lermenier, Hélène Martineau, OFDT, 2012. [5] Early evidence about the predicted unintended consequences of standardised packaging of tobacco products in Australia: a cross-sectional study of the place of purchase, regular brands and use of illicit tobacco - Michelle Scollo, Meghan Zacher, Sarah Durkin, Melanie Wakefield - BMJ Open, 2014. [6] Etude CNCT/Lh2, auprès d'un échantillon représentatif de la population adulte, novembre 2008. [7] Enquête Alliance contre le tabac/Ipsos, auprès d'un échantillon représentatif de la population adulte, mai 2014. [8] Australian smokers' support for plain or standardised packs before and after implementation. Tobacco Control, novembre 2014.